

LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF

**rapport
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	10
rapport du commissaire aux comptes	20
comptes annuels	25
<i>bilan</i>	26
<i>actif</i>	26
<i>passif</i>	27
<i>hors-bilan</i>	28
<i>compte de résultat</i>	29
<i>annexes</i>	30
<i>règles & méthodes comptables</i>	30
<i>évolution actif net</i>	33
<i>compléments d'information</i>	34
inventaire	44

Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Établissement placeur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PWC 63, Rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Le FCP est en permanence exposé à des titres de taux libellés en Euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le FCP est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes de Parts Acc.: Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe de Parts Dist : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de s'exposer au marché des obligations d'entreprises (« corporate ») n'appartenant pas au secteur financier libellées en euro, en reproduisant l'évolution de l'indice Markit iBoxx EUR Liquid Non-Financials Mid Price TCA ® Total Return (l'« Indicateur de Référence »), libellé en euro, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indice de Référence

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice Markit iBoxx EUR Liquid Non-Financials Mid Price TCA ® ; Total Return. L'Indicateur de Référence est de type « Total Return » (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis bruts dans l'Indicateur de Référence), augmenté des revenus éventuels perçus par le FCP au titre de la détention des obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est un indice obligataire calculé, maintenu et publié par Markit. Il est constitué d'un maximum de 20 obligations.

Une description exhaustive de la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet <https://ihsmarkit.com/products/iboxx.html>

La performance suivie est celle des cours du fixing de 17h15 de l'Indicateur de Référence.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le FCP respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le FCP atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le FCP aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au FCP d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le FCP et composés d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du FCP pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres titres européens, de tous les secteurs économiques, cotés sur tous les marchés, ainsi que d'autres titres de la zone euro.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du FCP et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le FCP, sont disponibles sur la page dédiée au FCP accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le FCP pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par une entité émettrice non souveraine. Cette limite de 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles de marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, et/ou d'un événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Chacune des composantes à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence. Cette limite de 20% pourra-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes, en cas de forte volatilité d'une émission de dette, et/ou d'un événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'une entité émettrice et/ou affectant la notation financière dudit émetteur, ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le FCP peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres de la zone euro.

Les titres financiers susvisés seront des obligations choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :

o dette senior

o maturité fixe

o maturité résiduelle maximum

o taille d'émission minimum

o exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent

- de diversification, notamment :

o géographique

o sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du FCP. Dans le cadre de ces investissements le FCP pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le FCP reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le FCP, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le FCP.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du FCP, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le FCP aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du FCP (ou de tout autre actif détenu par le FCP le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du FCP, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 100% des actifs sous gestion.

- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 100% des actifs sous gestion.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du FCP, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le FCP pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au FCP, notamment dans le cadre de l'utilisation par le FCP de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le FCP pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le FCP dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le FCP soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le FCP sera remise en pleine propriété au FCP et livrée sur le compte du FCP ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du FCP. En cas de défaillance de la contrepartie, le FCP peut disposer des actifs reçus de la contrepartie afin d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du FCP dans le cadre de la transaction garantie.

Toute garantie financière reçue par le FCP dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du FCP ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du FCP sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Fonds pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa

valeur liquidative à la condition que :

les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du FCP.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le FCP pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du FCP appliquera une marge aux garanties financières reçues par le FCP. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le FCP pourra être affecté. Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le FCP (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et/ou liquidité du FCP pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats de parts.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du FCP est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du FCP sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou

- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du FCP et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le FCP est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du FCP, par Contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le FCP mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du FCP à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence. Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du FCP et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le FCP a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du FCP.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le FCP est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du FCP n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du FCP peut affecter le traitement fiscal du FCP. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au FCP (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du FCP pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le FCP est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat de parts pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du FCP, la valeur liquidative du FCP ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat de parts peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats de parts du FCP. Le calcul de la valeur liquidative du FCP pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du FCP décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du FCP.

On entend notamment par "événement affectant l'indice" les situations suivantes :

- i) l'indice est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'indice est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le FCP.

v) un ou plusieurs composants de l'indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;

vi) les composants de l'indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le FCP (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du FCP à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du FCP pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le FCP diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié aux classes de parts Dist (USD/EUR)

Les classes de parts susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'indice. Par conséquent, la valeur liquidative des classes de part susvisées peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risque juridique

Le FCP pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat d'échange sur rendement global (Total return Swap ou TRS) tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce FCP souhaite s'exposer au marché obligations corporate de la zone Euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 1 an.

Indications sur le régime fiscal :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les informations qui suivent ne constituent qu'un résumé général du régime fiscal applicable, en l'état actuel de la législation française, à l'investissement dans un FCP français. Les investisseurs sont donc invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

1. Au niveau du FCP

En France, la qualité de copropriété des FCP les place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés ; ils bénéficient donc par nature d'une certaine transparence. Ainsi les revenus perçus et réalisés par le FCP dans le cadre de sa gestion ne sont pas imposables à son niveau.

À l'étranger (dans les pays d'investissement du FCP), les plus-values sur cession de valeurs mobilières étrangères réalisées et les revenus de source étrangère perçus par le FCP dans le cadre de sa gestion peuvent, le cas échéant, être soumis à une imposition (généralement sous forme de retenue à la source). L'imposition à l'étranger peut, dans certains cas limités, être réduite ou supprimée en présence des conventions fiscales éventuellement applicables.

2. Au niveau des porteurs des parts du FCP

2.1 Porteurs résidents français

Les sommes distribuées par le FCP aux résidents français ainsi que les plus ou moins values sur valeurs mobilières sont soumises à la fiscalité en vigueur.

Les investisseurs sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

2.2 Porteurs résidents hors de France

Sous réserve de l'application des conventions fiscales, les sommes distribuées par le FCP peuvent, le cas échéant, être soumis à un prélèvement ou une retenue à la source en France.

En outre les plus-values réalisées sur rachat/cession des parts du FCP sont généralement exonérées d'impôt.

Les porteurs résidents hors de France seront soumis aux dispositions de la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence.

Informations sur l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal

La société de gestion est susceptible de recueillir et de communiquer aux autorités fiscales compétentes des éléments concernant les souscripteurs de parts du FCP à la seule fin de se conformer à l'article 1649 AC du Code Général des Impôts et à la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE concernant l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal.

A ce titre, les souscripteurs bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui les concerne en s'adressant à l'institution financière conformément à la loi « information et libertés » du 6 janvier 1978, mais s'engagent également à fournir les informations nécessaires aux déclarations à la demande de l'institution financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet de l'Opc et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex - France.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 29 octobre 2009*
- *Date de création du Fonds : 4 novembre 2009.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part Acc du FCP Lyxor Euro Corporate Bond Ex Financials UCITS ETF évolue de -0.20% sur l'exercice et s'établit à 133.7589 EUR au 31/05/2018, ce qui porte la performance du fonds à 33.76% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice Markit iBoxx EUR Liquid Non-Fi, libellé en Euro (EUR), est composé de 20 obligations d'entreprises libellées en euros émises par des émetteurs multinationaux diversifiés et de très bonne qualité de signature (toutes les obligations possèdent une note moyenne de crédit supérieure à BBB-).

Cet indice observe une évolution de 0.02% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice Markit iBoxx EUR Liquid Non-Fi, le FCP atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le FCP aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au FCP d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le FCP et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice Markit iBoxx EUR Liquid Non-Fi.

Les actions à l'actif du FCP seront notamment des actions composant l'indice Markit iBoxx EUR Liquid Non-Fi, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 3 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/05/2018, la tracking error atteint le niveau de 0.0008% pour le FCP. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement *(non auditée par le commissaire aux comptes)*

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global de l'Opc

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'opc : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier.

1. Description des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) (référence II-2°)

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Pour ce fonds la politique d'investissement responsable inclut les points suivants:

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte (référence III-1°-a)

Le fonds applique une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés.

La liste d'exclusion rassemble les entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri).

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG (référence III-2°)

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes : MSCI-ESG Research, Vigeo-Eiris, ISS Ethix and Sustainalytics.

Lyxor utilise les services d'ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense.

Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS (Institutional Shareholder Services), pour la recherche sur la gouvernance des compagnies et les recommandations de vote. Ces recommandations de votes sont basées sur la politique de vote de Lyxor. Lyxor conserve la décision finale.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse (référence III-3°a)

Plus de 80 valeurs mobilières, issues de près de 20 pays à travers le monde, font l'objet d'une exclusion.

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

Dans le cas spécifique d'un mode de réplcation indirecte, l'exposition financière prise via le produit dérivé est reportée sur une base mensuelle.

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement (référence II-2°-d)

L'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds. L'exclusion porte sur 100% des titres détenus par le fond.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement (Référence II-2°)

LYXOR étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte Carbone du Portefeuille
- Exposition du portefeuille au risque de transition (part brune)
- Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (part verte)

La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

Notation ESG du portefeuille en date de mai 2018

Notation ESG	Environnement	Social	Gouvernance
5.2	6.2	4.4	4.8

Portfolio noté 100%
Nbre Titres notés 20

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
Environnement		6.2	35.7%		0.0	0.0%
	Changement Climatique	6.8	13.0%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	6.2	8.9%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Natural Capital	6.0	7.9%			
	Pollution, Gestion des Déchets	5.2	5.9%			
Social		4.4	34.0%		0.0	0.0%
	Capital Humain	3.7	16.9%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	4.5	13.8%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	7.2	3.4%			
	Opposition des parties prenantes	0.0	0.0%			

Gouvernance	4.8	30.2%		0.0	0.0%
Comportement des entreprises	4.3	13.1%	Gouvernance Financière	0.0	0.0%
Gouvernance d'entreprise	5.2	17.2%	Gouvernance Politique	0.0	0.0%

Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté	
Consommation Discrétionnaire		3.3%	10.6%	4.5%					Les meilleurs (AAA,AA) 50%
Biens de Consommation de Base		9.0%							Dans la moyenne (A, BBB, BB) 45%
Énergie	4.3%								Les moins bons (B, CCC) 5%
Finance			6.4%		4.4%		5.4%		
Industrie	3.3%	9.6%							
Matériaux		8.9%							
Services de Télécommunication		8.1%		7.6%	7.8%				
Services aux Collectivités		3.3%	3.6%						

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque).

Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur.

Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI

Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.

Rouge	5%
Orange	57%
Jaune	18%
Vert	20%

Risques Climatiques et Transition Energétique

Empreinte carbone du portefeuille en date de mai 2018

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	
231	378	400	Portefeuille couvert (poids) 64%
			Scope 1 reporté (vs estimé) 100%
			Scope 2 reporté (vs estimé) 100%

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

Méthodologie de notation Carbone

Définition : L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions carbone sont calculées à partir du volume estimé d'émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2) de Gaz à Effet de Serre (GES) des émetteurs sous jacents du portefeuille. Ces données ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise (scope 3) notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs.

Carbon Emissions tons CO2e / \$M investis : Elle mesure le volume d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dont le portefeuille est responsable en proportion de sa part de capital.

Intensité Carbone Intensity tons CO2e / \$M sales : Les émissions carbone sont calculées à partir du volume estimé d'émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2 uniquement) de gaz à effet de serre d'une entreprise rapporté à son chiffre d'affaires total. L'intensité carbone est mesurée en divisant le volume d'émissions de gaz à effet de serre en tCO2 équivalent par le chiffre d'affaires en millions d'euros.

La moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu) mesure l'exposition du portefeuille aux émetteurs intenses en carbone sur les scopes 1 et 2.

Scope : Les émissions carbone s'entendent Scope 1 + Scope 2

Emissions Scope 1 : émissions directes de Gaz à Effet de Serre (combustibles, fluides frigorigènes, carburants des véhicules possédés)

Emissions Scope 2 : émissions indirectes (électricité, achat de vapeur)

Source : Les données carbone brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI

A noter: les mesures carbone sont applicables aux portefeuilles actions, en revanche seule la moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu) (#3) peut être utilisée pour les portefeuilles comprenant des émetteurs obligataires.

Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermiques sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Poids du portefeuille :	
Toutes réserves	19%
Charbon thermique	0%
Gaz Naturel	19%
Pétrole	19%

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$	
Charbon thermique (Tons)	0
Gaz (MMBOE)	0.0026
Pétrole (MMBOE)	0.0015

Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	0.0
Charbon thermique	0.0
Pétrole	630.9
Gaz	838.0
Total	1 468.9

Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

tCO2e/\$M Investis	
Charbon thermique	0.0
Sable bitumineux	0.0
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0
Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact	0.0
Autre	1 468.9

Gestion des risques liés au carbone: initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	5.2%	13.4%	6.7%
Certains efforts	94.8%	86.6%	78.2%
Efforts limités/Informations	0.0%	0.0%	15.1%
Aucun effort/Aucune preuve	0.0%	0.0%	0.0%

Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	32%
20-49.9%	0%
50-100%	0%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres	
Énergie alternative	27.0%
Efficacité énergétique	39.2%
Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	6.7%
Eau durable	21.8%

Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Contribution aux Solutions Environnementales	
Énergie alternative	1.5%
Efficacité énergétique	2.1%
Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	0.1%
Eau durable	0.2%

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification « contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU). Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Ventilation des rémunérations fixes et variables pour l'exercice

Les bénéficiaires des rémunérations représentent une population de 74 personnes dont le temps est réparti sur l'ensemble des véhicules gérés par Lyxor International Asset Management.

Lyxor International Asset Management	# collaborateurs	Rémunération fixe €	Rémunération variable €	Total €
Population totale	74	6 066 070	3 896 435	9 962 505
Population régulée	20	1 813 532	1 906 435	3 719 967
Dont les équipes de Gestion	15	1 123 932	713 500	1 837 432
Dont les autres personnes régulées	5	689 600	1 192 935	1 882 535

Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique et pratiques de rémunération

La rémunération versée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (ci-après « Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (ci-après « Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un indice composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management n'a pas d'incidence sur le profil de risque du FIA ou de l'OPCVM et vise à éviter des conflits d'intérêts liés à la gestion financière des véhicules.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet suivant :

<http://www.lyxor.com/fr/menu-corporate/nous-connaître/mentions-reglementaires/>

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR**

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales
**1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés
définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie**

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

**1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement
collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	196 882 611,70
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,06

2. Données sur la concentration
**2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et
de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières
reçus par noms d'émetteurs)**

1	Dénomination	ETAT ALLEMAND
	Montant	5 855 822,35
2	Dénomination	ETAT FRANÇAIS
	Montant	5 657 534,82
3	Dénomination	KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU
	Montant	34 852,23

**2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats
d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	196 882 611,70

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes
3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	11 548 209,40
Rating ou littéraire	Non applicable				

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	11 548 209,40
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	EUR
	Montant	-	-	-	-	11 548 209,40

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	196 882 611,70
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	196 882 611,70

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	196 882 611,70

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		1
1	Dénomination	SOCIETE GENERALE
	Montant	11 548 209,40

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Le dépositaire, Société Générale S.A., exerce trois types de responsabilités, respectivement le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion, le suivi des flux espèces des OPC et la garde des actifs de ces OPC.

Société Générale S.A travaille également avec un nombre limité de sous dépositaires, sélectionnés selon les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces désignations. Le Dépositaire a établi une politique efficace d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en conformité avec la réglementation nationale et internationale ainsi qu'aux standards internationaux

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs de l'OPC (ou de tout autre actif détenu par l'OPC le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence.

Les revenus et frais liés à ces «Total Return Swaps» (TRS) sont inclus dans l'évaluation des intruments ainsi que dans le résultat réalisé présenté dans l'état des actifs nets et dans l'état des valorisations d'actifs nets.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	196 882 611,70
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	196 882 611,70

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	11 548 209,40
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	11 548 209,40
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mai 2018**

LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy
92800 PUTEAUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/06/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Les principaux risques de cet OPC concernent les instruments financiers de son portefeuille.</p> <p>Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entraîner une anomalie dans l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC et dans les états financiers.</p> <p>Nous avons donc concentré nos travaux sur l'existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille.</p> <p>Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé</p> <p>La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par l'OPC n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes.</p> <p>Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p> <p>La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p>	<p>Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par l'OPC à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.</p>

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Valorisation des contrats financiers négociés de gré à gré</p> <p>Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, l'OPC utilise des swaps de gré à gré. La valorisation de ces instruments n'est pas observable sur un marché réglementé ou assimilé. Par conséquent, la valorisation des swaps de gré à gré constitue un point clé de l'audit.</p> <p>La valeur du swap est enregistrée au bilan dans le poste contrats financiers et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. L'engagement correspondant au swap figure dans l'état du hors bilan. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p>	<p>Nous avons vérifié que la valorisation du swap enregistrée à la clôture de l'exercice correspondait à la valorisation communiquée par la contrepartie du swap.</p> <p>Nous avons pris connaissance de la procédure de contrôle par la société de gestion de la valorisation des swaps. Nous avons vérifié que cette procédure avait été appliquée à la date de clôture.</p>
<p>Existence des instruments financiers</p> <p>Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire de l'OPC. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice.</p> <p>Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité de l'OPC.</p> <p>L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p>	<p>Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par l'OPC entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à son nom. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.</p>

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF par la société de gestion en date du 01/11/2015.

Au 31 mai 2018, notre cabinet était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption, soit la 3^{ème} année depuis que les titres de l'OPC ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels de l'OPC présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations complémentaires nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis en date de signature électronique.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2018.09.28 14:36:29 +0200

<p><i>Document authentifié par signature électronique</i> Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Marie-Christine Jetil</p>

comptes annuels

BILANactif

	31.05.2018	31.05.2017
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	208 340 919,24	173 467 061,66
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	204 180 728,65	167 407 687,50
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	4 160 190,59	6 059 374,16
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	6 425 956,09	10 227 972,27
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 425 956,09	10 227 972,27
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	214 766 875,33	183 695 033,93

BILAN passif

	31.05.2018	31.05.2017
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	195 517 256,81	178 639 745,81
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 637 253,21	- 4 912 797,32
• Résultat de l'exercice	-395 129,87	-291 131,24
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	196 759 380,15	173 435 817,22
Instruments financiers	11 548 209,40	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	11 548 209,40	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	6 459 285,34	10 259 216,26
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 459 285,34	10 259 216,26
Comptes financiers	0,44	0,45
Concours bancaires courants	0,44	0,45
Emprunts	-	-
Total du passif	214 766 875,33	183 695 033,93

HORS-bilan

31.05.2018

31.05.2017

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	147 100 000,00	129 400 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.05.2018	31.05.2017
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	55 290,31
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	55 290,31
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	55 290,31
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-419 229,93	-389 992,90
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-419 229,93	-334 702,59
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	24 100,06	43 571,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-395 129,87	-291 131,24

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Règles d'évaluation

Les actifs du FCP sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.).

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;

Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;

Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.

Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.

Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du FCP sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du FCP.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Pour ce FCP, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP dépasse ses objectifs et sont facturées au FCP ;

Des commissions de mouvement facturées au FCP ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur « DICI »

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC (1)	Actif net	0.20% TTC par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

(1) incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du FCP est effectuée en Euro.

Report Annual

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Classes de Parts Acc.: Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe de Parts Dist : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Markit iBoxx EUR Liquid Non-Financials Mid Price TCA ® (« l'Indicateur de Référence ») est une marque déposée enregistrée de International Index Company Limited (« ICC » également appelé « le sponsor de l'Indicateur de Référence ») et est utilisée sous licence pour le FCP. Le sponsor de l'Indicateur de Référence n'approuve, ne parraine, ni ne recommande le FCP. Le sponsor de l'Indicateur de Référence ne garantit en aucun cas, tant explicitement qu'implicitement, les données liées à l'Indicateur de Référence, ainsi que leur qualité, leur précision et/ou leur exhaustivité, de même que la notation financière de quelque entité émettrice et décline toute responsabilité résultant de l'utilisation de l'Indicateur de Référence et/ou de sa composition. La responsabilité du sponsor de l'Indicateur de Référence ne saurait être engagée pour un quelconque motif, au titre d'une erreur dans l'Indicateur de Référence, et ICC n'est pas tenu de communiquer une telle erreur, dans la mesure où elle surviendrait.

En aucun cas ICC n'émet de recommandation d'achat ou de vente sur le FCP, sur l'Indicateur de Référence ou l'une de ses composantes. Le sponsor de l'Indicateur de Référence ne prend pas d'engagement quant à la capacité de l'Indicateur de Référence à répliquer les performances des marchés considérés. Le sponsor de l'Indicateur de Référence n'est en aucun cas tenu de prendre en considération les besoins d'une tierce partie lors de la détermination, la modification de la composition ou le calcul de l'Indicateur de Référence. La responsabilité d'un acheteur ou d'un vendeur du FCP ainsi que celle du sponsor de l'Indicateur de Référence ne saurait être engagée dans le cas où ICC ne prendrait pas les mesures nécessaires à la détermination, l'ajustement ou le calcul de l'Indicateur de Référence. Les associés d'ICC conservent la possibilité de traiter n'importe lesquelles des obligations composant l'Indicateur de Référence, ainsi que la faculté d'accepter des dépôts, de faire des prêts ou toute autre activité de crédit, et plus généralement de réaliser toute prestation de banque d'investissement et de financement ou autre activité commerciale avec les émetteurs de ces obligations ou leurs filiales.



	31.05.2018	31.05.2017
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	173 435 817,22	240 723 083,97
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	68 367 233,00	70 030 705,50
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-44 919 450,70	-141 442 765,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 831 076,76	15 666 930,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 540 674,94	-10 741 282,15
Plus-values réalisées sur contrats financiers	151 294 410,19	262 551 450,40
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-150 729 831,92	-267 219 839,21
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	339 214,04	-2 355 504,11
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 471 771,75	1 132 557,71
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 132 557,71	3 488 061,82
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-1 899 183,57	6 557 740,33
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 160 190,59	6 059 374,16
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	6 059 374,16	-498 366,17
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-419 229,93	-334 702,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	196 759 380,15	173 435 817,22

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	32 642 035,09	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	143 317 690,53	-
Obligations à taux variable	16 672 793,63	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	147 100 000,00	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	143 317 690,53	-	49 314 828,72	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,44
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	147 100 000,00

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	192 632,00	519,25	-
Obligations et valeurs assimilées	34 116,49	6 050 984,43	48 817 921,77	29 169 058,74	108 560 437,82
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,44	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	147 100 000,00	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		6 425 956,09
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes reglements differes		6 300 862,18
Sommes a recevoir		125 093,91
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		6 459 285,34
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats reglements differes		5 329 496,88
Somme a payer		1 096 459,21
Frais provisionnes		33 329,25
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Part Acc / FR0010814236	510 000	68 367 233,00	333 000	44 919 450,70
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
Part Acc / FR0010814236		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
Part Acc / FR0010814236		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
Part Acc / FR0010814236		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
Part Acc / FR0010814236	0,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
Part Acc / FR0010814236	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers **4 160 190,59**

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.05.2018	31.05.2017
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-395 129,87	-291 131,24
Total	-395 129,87	-291 131,24

Part Acc / FR0010814236	31.05.2018	31.05.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-395 129,87	-291 131,24
Total	-395 129,87	-291 131,24
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.05.2018	31.05.2017
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 637 253,21	-4 912 797,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 637 253,21	-4 912 797,35
Part Acc / FR0010814236	31.05.2018	31.05.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 637 253,21	-4 912 797,35
Total	1 637 253,21	-4 912 797,35
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 4 novembre 2009.

Devise					
EUR	31.05.2018	31.05.2017	31.05.2016	29.05.2015	30.05.2014
Actif net	196 759 380,15	173 435 817,22	240 723 083,97	171 554 145,29	165 332 456,36

Part Acc / FR0010814236	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.05.2018	31.05.2017	31.05.2016	29.05.2015	30.05.2014
Nombre de parts en circulation	1 471 000	1 294 000	1 832 000	1 338 000	1 337 000
Valeur liquidative	133,7589	134,0307	131,399	128,2168	123,6592
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,84	-4,02	1,32	6,48	3,87

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.05.2018

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS1520899532	ABBVIE INC 1.375% 17/05/2024	PROPRE	3 051 000,00	3 099 276,22	EUR	1,58
XS1405816312	ALIMENTATION COUCHE TARD 1.875% 06/05/2026	PROPRE	250 000,00	258 112,43	EUR	0,13
DE0001142586	ALLEMAGNE 0% 04/01/25 STRIPS	PGARAN	2 069 086,00	2 057 033,57	EUR	1,05
DE0001108595	ALLEMAGNE 0% 04/07/2042 STRIPS	PROPRE	10 609,00	8 385,62	EUR	0,00
BE6276040431	ANHEUSER BUSCH INBEV BV 1.5% 18/04/2030	PROPRE	2 512 000,00	2 471 560,59	EUR	1,26
BE6285455497	ANHEUSER BUSCH INBEV NV 2% 17/03/2028	PROPRE	3 828 000,00	4 031 472,62	EUR	2,05
XS1629866432	AT T INC 3.15% 04/09/2036	PROPRE	13 099 000,00	13 607 179,29	EUR	6,92
XS1645722262	ATLANTIA SPA 1.875% 13/07/2027	PROPRE	787 000,00	768 101,43	EUR	0,39
XS1718416586	BASF SE FRN 15/11/2019	PROPRE	91 000,00	91 355,81	EUR	0,05
XS1718418103	BASF SE 0.875% 15/11/2027	PROPRE	733 000,00	714 124,15	EUR	0,36
DE000A1R0XG3	BASF SE 2% 05/12/22	PROPRE	5 884 000,00	6 413 900,14	EUR	3,26
XS1664643746	BAT CAPITAL CORP FRN 16/08/2021	PROPRE	573 000,00	573 654,27	EUR	0,29
XS1747444245	BMW FINANCE NV 0.375% 10/07/2023	PROPRE	1 000,00	994,03	EUR	0,00
XS1321956333	BMW FINANCE NV 0.875% 17/11/2020	PROPRE	1 168 000,00	1 199 092,80	EUR	0,61
AT0000A001X2	BUND (AUT) 3.5% 15/09/21	PROPRE	229 000,00	264 311,41	EUR	0,13
AT0000A0DXC2	BUND (AUT) 4.85% 15/03/26	PROPRE	32 000,00	43 590,18	EUR	0,02
DE0001143477	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 04/07/44	PROPRE	1 034,00	735,53	EUR	0,00
FR0010137554	CADES I 1.85% 25/07/19 *EUR	PROPRE	1 444 000,00	1 795 227,28	EUR	0,91
FR0011003672	CAISSE D'AMORT DETTE SOC I 1.5% 25/07/21	PROPRE	429 000,00	510 882,46	EUR	0,26
XS0529414319	CARREFOUR 3.875% 25/04/2021	PROPRE	79 000,00	87 820,47	EUR	0,04
XS0499243300	CARREFOUR 4% 09/04/20 *EUR	PROPRE	681 000,00	736 104,47	EUR	0,37
FR0011356997	CIE FINANCEMENT FONCIER 2.375% 21/11/12	PROPRE	12 000,00	13 340,32	EUR	0,01
XS1197832832	COCA COLA CO FRN 09/09/2019	PROPRE	9 790 000,00	9 824 950,30	EUR	4,99
XS1112678989	COCA COLA 1.875% 22/09/2026	PROPRE	325 000,00	353 395,03	EUR	0,18
XS0969344083	CONTINENTAL AG 3.125% 09/09/2020	PROPRE	25 000,00	27 318,88	EUR	0,01

LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A169G15	DAIMLER AG 1.4% 12/01/2024	PROPRE	38 000,00	39 707,15	EUR	0,02
DE000A19UNN9	DAIMLER INTL FINANCE BV VAR 11/01/2023	PROPRE	300 000,00	298 582,50	EUR	0,15
FR0013216926	DANONE SA 1.208% 03/11/2028	PROPRE	900 000,00	893 123,48	EUR	0,45
DE0001143238	DBR STRIP 0% 04/07/20	PROPRE	636 294,00	644 028,15	EUR	0,33
DE0001142578	DBR 0% STRIP 04/01/24	PROPRE	1 322 842,79	1 328 134,16	EUR	0,68
XS1382792197	DEUTSCHE TELEKOM INT FIN 0.625% 03/04/2023	PROPRE	1 564 000,00	1 567 466,83	EUR	0,80
EU000A1G0BP2	EFSF 1.375% 07/06/2021	PROPRE	800 000,00	850 189,59	EUR	0,43
EU000A1G0A81	EFSF 1.50% 22/01/2020	PROPRE	738 000,00	765 022,43	EUR	0,39
XS1616411119	E.ON SE 1.625% 22/05/2029	PROPRE	1 828 000,00	1 822 897,63	EUR	0,93
XS0807336077	EUROPEAN INVESTMENT BANK 2.75% 15/09/2025	PROPRE	5 624 000,00	6 678 582,82	EUR	3,39
DE000A185QA5	EVONIK FINANCE BV 0.375% 07/09/2024	PROPRE	872 000,00	852 527,34	EUR	0,43
XS1598835822	FCA BANK SPA IRELAND 1.00% 15/11/2021	PROPRE	2 144 000,00	2 172 980,12	EUR	1,10
XS0982584004	FGA CAPITAL IRELAND 4% 17/10/18	PROPRE	925 000,00	962 407,44	EUR	0,49
FI4000068663	FINNISH GOV'T 1.125% 15/09/18	PROPRE	5 023 000,00	5 088 576,99	EUR	2,59
FR0011427848	FRANCE OAT I 0.25% 25/07/2024	PROPRE	6 747 929,00	7 773 587,31	EUR	3,95
FR0010050559	FRANCE OAT I 2.25% 25/07/2020	PROPRE	16 184 686,00	22 562 338,04	EUR	11,47
FR0010810101	FRANCE OAT 0% 25 /10/38	PROPRE	2 597 225,00	1 961 177,58	EUR	1,00
FR0010809806	FRANCE OAT 0% 25/04/2041	PROPRE	2 702 109,00	1 913 201,26	EUR	0,97
FR0013286192	FRANCE 0.75% 25/05/2028	PROPRE	4 612 937,00	4 653 556,12	EUR	2,37
XS1612543121	GENERAL ELECTRIC CO 1.50% 17/05/2029	PROPRE	9 491 000,00	9 179 787,51	EUR	4,67
DE0001142552	GERMANY 0% 04/01/2022	PGARAN	221 624,00	224 666,90	EUR	0,11
DE0001142057	GERMANY 0% 04/01/2028	PGARAN	1 958 909,00	1 898 133,85	EUR	0,96
DE0001142164	GERMANY 0% 04/01/2031	PROPRE	1 301,00	1 210,51	EUR	0,00
DE0001142263	GERMANY 0% 04/01/2037	PROPRE	9 652 471,09	8 258 895,58	EUR	4,20
DE0001143311	GERMANY 0% 04/07/2028	PROPRE	21 250,43	20 281,41	EUR	0,01
DE0001143329	GERMANY 0% 04/07/2029	PROPRE	500,00	469,52	EUR	0,00
DE0001143352	GERMANY 0% 04/07/2032	PROPRE	3 954 944,78	3 574 558,19	EUR	1,82
DE0001108504	GERMANY 0% 04/07/2039	PGARAN	2 032 215,00	1 675 988,03	EUR	0,85
XS0222383027	GLAXOSM CAP 4% 16/06/2025	PROPRE	738 000,00	920 341,30	EUR	0,47
XS1147600305	GLAXOSMITHKLINE 0.625% 02/12/2019	PROPRE	500 000,00	507 567,84	EUR	0,26

LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1366026596	HONEYWELL INTERNATIONAL 0.650% 21/02/2020	PROPRE	100 000,00	101 372,92	EUR	0,05
XS1366026679	HONEYWELL INTERNATIONAL 1.30% 22/02/2023	PROPRE	484 000,00	505 123,15	EUR	0,26
XS1617845679	IBM CORP 1.5% 23/05/2029	PROPRE	1 005 000,00	1 015 163,72	EUR	0,52
IT0003268858	ITALY BTPS 0% 01/08/26	PROPRE	1 128,00	899,79	EUR	0,00
DE000A11QTF7	KFW 0 0.375% 23/04/2030	PROPRE	1 000,00	946,35	EUR	0,00
DE000A2GSKL9	KFW 0% 15/12/2022	PROPRE	5 000,00	5 013,10	EUR	0,00
DE000A11QTD2	KFW 0.625% 15/01/2025	PROPRE	84 000,00	86 127,49	EUR	0,04
DE000A1R07S9	KFW 2.125% 15/08/2023	PGARAN	31 000,00	34 852,23	EUR	0,02
NL0011613880	KINGDOM OF THE NETHERLANDS STRIP 0% 15/01/2021	PROPRE	1 022,00	1 031,85	EUR	0,00
NL0011613922	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2023	PROPRE	703,00	705,44	EUR	0,00
XS0454773713	KONINKLIJKE KPN NV 5.625% 30/09/24	PROPRE	349 000,00	458 081,72	EUR	0,23
XS1518704900	LINDE FINANCE BV 0.25% 18/01/2022	PROPRE	1 000,00	1 008,43	EUR	0,00
XS1493320656	NATIONAL GRID GAS FIN 0.625% 22/09/2024	PROPRE	842 000,00	828 609,20	EUR	0,42
XS1196797614	NATIONWIDE BLDG SOCIETY 1.25% 03/03/2025	PROPRE	6 317 000,00	6 492 801,68	EUR	3,30
XS0826531120	NESTLE FINANCE INTL LTD 1.75% 12/09/2022	PROPRE	691 000,00	746 891,87	EUR	0,38
XS1648298559	NESTLE HOLDINGS INC 0.875% 18/07/2025	PROPRE	453 000,00	459 365,21	EUR	0,23
FR0010809483	OAT 0% 25/04/2035 STRIPPS	PROPRE	1 000,00	817,14	EUR	0,00
FR0010809426	OAT 0% 25/04/32	PROPRE	545 868,00	472 634,35	EUR	0,24
FR0010809996	OAT 0% 25/10/2032	PROPRE	1 540 530,00	1 319 564,08	EUR	0,67
FR0010604983	OAT 4% 25/04/2018	PGARAN	5 656 856,00	5 657 534,82	EUR	2,88
XS1734689620	OMV AG 1% 14/12/2026	PROPRE	709 000,00	701 936,47	EUR	0,36
XS1615067615	PACCAR FINANCIAL EUROPE 0.125% 19/05/2020	PROPRE	100 000,00	100 346,98	EUR	0,05
XS1112850125	PRICELINE GROUP 2.375% 23/09/24	PROPRE	100 000,00	108 733,74	EUR	0,06
FR0013250685	RCI BANQUE SA FRN 12/04/2021	PROPRE	4 558 000,00	4 590 259,62	EUR	2,33
FR0013240835	RENAUL SA 1% 08/03/2023	PROPRE	5 919 000,00	6 031 733,03	EUR	3,07
XS0415624716	ROCHE HOLDINGS INC 6.5 04/03/2021	PROPRE	2 462 000,00	2 945 003,93	EUR	1,50
XS0982019126	RWE FINANCE BV 3% 17/01/2024	PROPRE	955 000,00	1 078 168,70	EUR	0,55
XS0412842857	RWE FINANCE 6.5% 10/08/21	PROPRE	23 000,00	28 620,59	EUR	0,01
DE000A13SL26	SAP SE 1.125% 20/02/2023	PROPRE	3 059 000,00	3 198 537,75	EUR	1,63
XS1292468987	SHELL INTERNATIONAL FIN FRN 15/09/2019	PROPRE	889 000,00	893 328,76	EUR	0,45

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0001142677	STRIP INT 04/01/34	PROPRE	1 085,00	951,05	EUR	0,00
DE0001143212	STRIP INT 04/07/19	PROPRE	34 102,00	34 116,49	EUR	0,02
DE0001143261	STRIP INT 04/07/23	PROPRE	68 280,00	68 792,44	EUR	0,03
DE0001143303	STRIP INT 04/07/27	PROPRE	87 516,00	84 535,64	EUR	0,04
DE0001142214	STRIP PPMT (4.75%) 04/07/34	PROPRE	7 629 384,00	6 765 051,09	EUR	3,44
FR0000475758	SUEZ ALLIANZ 5.75% 24/06/23	PROPRE	3 000,00	3 961,72	EUR	0,00
XS1652866002	TERNA SPA 1.375% 26/07/2027	PROPRE	382 000,00	372 708,27	EUR	0,19
XS0954684972	TOYOTA MOTOR CDT 1.8% 23/07/2020	PROPRE	1 000,00	1 055,99	EUR	0,00
XS1171489393	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP 0.75% 21/07/2022	PROPRE	5 842 000,00	5 986 117,74	EUR	3,04
XS1057841980	UBS AG LONDON 1.375% 16/04/2021	PROPRE	1 280 000,00	1 335 930,74	EUR	0,68
FR0011847425	UNEDIC	PROPRE	100 000,00	105 327,87	EUR	0,05
FR0011755156	UNEDIC 2.375 05/25/24	PROPRE	2 800 000,00	3 168 271,92	EUR	1,61
XS1654192274	UNILEVER NV 1.375% 31/7/2029	PROPRE	363 000,00	367 894,23	EUR	0,19
XS1372839214	VODAFONE GROUP PLC 2.2% 25/08/2026	PROPRE	7 980 000,00	8 516 395,92	EUR	4,33
XS1109802303	VODAFONE 1% 11/09/20	PROPRE	100 000,00	102 774,27	EUR	0,05
XS1806435324	VOLKSWAGEN FIN SERV AG FRN 11/10/2019	PROPRE	400 000,00	400 662,37	EUR	0,20
XS1586555945	VOLKSWAGEN INTL FIN NV 1.875% 30/03/2027	PROPRE	200 000,00	202 930,08	EUR	0,10
XS0453133950	WAL MART STORES INC 4.875% 21/09/29	PROPRE	535 000,00	756 129,83	EUR	0,38
Total Obligation				204 180 728,65		103,77
Total Valeurs mobilières				204 180 728,65		103,77
Swap de Performance						
SWAP03589646	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	33 330,10	EUR	0,02
SWAP03589628	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	147 100 000,00	196 759 379,74	EUR	100,00
SWAP03589630	VRAC LEG LYX ETF EUR	PROPRE	147 100 000,00	-192 632 519,25	EUR	-97,90
Total Swap de Performance				4 160 190,59		2,11
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	125 093,91	EUR	0,06
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	0,00	-1 096 459,21	EUR	-0,56
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-5 329 496,88	EUR	-2,71

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	-0,44	EUR	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	6 300 862,18	EUR	3,20
Total BANQUE OU ATTENTE				-0,44		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-33 329,25	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-33 329,25		-0,02
Total Liquidites				-33 329,69		-0,02
Dossiers						
ADI REME:Prise depot de Collateral (Doss.)						
PDC-02480364	PDC LYXODE000A1R07S9	PGAR1	-34 852,23	-34 852,23	EUR	-0,02
PDC-02480369	PDC LYXODE0001108504	PGAR1	-1 675 988,03	-1 675 988,03	EUR	-0,85
PDC-02480358	PDC LYXODE0001142057	PGAR1	-1 898 133,85	-1 898 133,85	EUR	-0,96
PDC-02480376	PDC LYXODE0001142552	PGAR1	-224 666,90	-224 666,90	EUR	-0,11
PDC-02480382	PDC LYXODE0001142586	PGAR1	-2 057 033,57	-2 057 033,57	EUR	-1,05
PDC-02480352	PDC LYXOFR0010604983	PGAR1	-5 657 534,82	-5 657 534,82	EUR	-2,88
Total ADI REME:Prise depot de Collateral (Doss.)				-11 548 209,40		-5,87
Total Dossiers				-11 548 209,40		-5,87
Total LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF				196 759 380,15		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant du Fonds suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Fonds et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du Fonds, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio (conformément aux recommandations de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA)

Clôture annuelle du placement collectif : 31-mai

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM : 0,20 % TTC

Fortune moyenne du fonds pour la période du 01/06/17 au 31/05/18 : 209 255 029,86

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	31/05/2017	30/11/2017	31/05/2018
Commission de gestion de la direction du fonds	389 992,90	220 766,14	419 229,93
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	389 992,90	220 766,14	419 229,93
Total charges d'exploitation avec bonification	389 992,90	220 766,14	419 229,93

Calcul du TER pour 12 mois, du 01/06/17 au 31/05/18

TER y compris commission de performance
(419229.93/209255029.86)*100

0,20 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00

Performance du fonds

Les performances des parts du Fonds calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 31/05/2017 au 31/05/2018	Performance annuelle du 31/05/2016 au 31/05/2017	Performance annuelle du 29/05/2015 au 31/05/2016
LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF part Acc	-0.20%	+2.00%	+2.48%
MARKIT IBOXX EURO LIQUID CORPORATE NON FINANCIALS INDEX	+0.02%	+2.23%	+2.51%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du fonds.